





Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:

06.01.2011

Date de la convocation des conseillers :

06.01.2011

point de l'ordre du jour no:

09

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 14 janvier 2011

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Roller, Huss, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents Maroldt, Hannen, Jaerling, Knaff, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Convention réglant les relations entre Objectif Plein Emploi et l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Vu la convention signée en date du 10 décembre 2010 entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'Objectif Plein Emploi ;

Considérant que ladite convention a pour but de régler les relations entre Objectif Plein Emploi et l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e
à l'unanimité**

la convention précitée signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et Objectif Plein Emploi.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 19.01.2011.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,